
MICHEL GUIMOND RÉCLAME LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL EN MILIEU RURAL

Baie-Saint-Paul, le 13 octobre 2009 - Le député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord, Michel Guimond, réitère une fois de plus son opposition à toute forme de réduction de services de la poste rurale sans consultation préalable. « Le Bloc québécois a, comme plusieurs élus municipaux, pris connaissance des recommandations contenues dans le rapport remis au gouvernement fédéral par le Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes. Ce rapport touche les communautés de 10 000 personnes et moins soit par l'abolition du moratoire tenu depuis 1994 sur la fermeture des bureaux de poste, le transfert à des comptoirs postaux privés ou le non-réinvestissement dans les infrastructures des bureaux de poste qui ont dépassé leur durée de vie. D'emblée, je veux que les élus des municipalités rurales de notre circonscription sachent que nous partageons leurs inquiétudes quant à plusieurs des recommandations figurant dans le rapport » a déclaré Michel Guimond.

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) fait présentement circuler une pétition et a demandé aux villes et villages concernés d'adopter des résolutions contre les fermetures et le maintien en place du moratoire contre les fermetures des bureaux de poste en milieu ruraux.

Dès l'annonce de cet examen, le Bloc québécois n'a cessé de manifester son opposition à une telle démarche. Plus spécifiquement, le Bloc a rejeté catégoriquement toute tentative de réduction, de fermeture ou de transfert de service postal qui pourrait avoir des répercussions importantes sur le service postal de livraison tel que nous le connaissons actuellement.

« Nous sommes bien conscients que de telles modifications dans les services entraîneraient des conséquences sérieuses pour les municipalités. Or, la récente adoption du Protocole de service postal canadien, dévoilé le 12 septembre dernier, n'a pas dissipé toutes les inquiétudes, notamment quant à la qualité du service postal public et au maintien des emplois qui y sont rattachés », a poursuivi le député, se disant bien au fait des répercussions que cela pourrait avoir sur les emplois et, conséquemment, sur les services.

« Je veux réitérer, à l'instar de mes collègues de notre caucus, que le Bloc québécois se fera le porteur des revendications des résidents des municipalités québécoises et s'opposera à toute tentative du gouvernement conservateur de réduire les services sans que les citoyens et leurs représentants ne soient dûment consultés », a conclu Michel Guimond.

- 30 -

Renseignements :

Sandra Fortin
Adjointe du député Michel Guimond
Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord
Téléphone : 418 435-2350